



Exemples de cours végétalisés



Cours oasis de l'école de l'école maternelle Paul Bert, Ville de Chevilly Larue
Crédit photo CEREMA



Ecole Arnaud Loubry-Métropole de Rennes
Crédit photo CEREMA



Ecole ville de Niort
Crédit photo CEREMA



Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique



Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école

A quoi sert la végétalisation ? Comment végétaliser et désimperméabiliser ? Comment mettre en place ?
Illustration via quelques exemples

Les bienfaits de la végétalisation :

- **Prévient des risques d'inondation** et permet la désimperméabilisation (En France, les inondations constituent le 1er risque naturel), 16000 communes sont touchées et les dégâts représentent 250M d'euros par an.
- **Diminue les températures** dans les classes et la cour de récréation ; améliore le **confort thermique** en période estivale. (différence de -3°C à -10°C suivant la végétation).
- **Préserve la qualité de l'air** (un arbre absorbe 150 kg de CO2 par an, soit 1000 km en voiture).
- Les espaces végétalisés contribuent au **bien-être** de la population (attractivité, cadre et qualité de vie, diminue le stress et favorise la santé mentale, développe le lien social).
- Permet de développer tout un **écosystème naturel** et développe la biodiversité



Les bienfaits de la végétalisation dans les cours d'école :

- Plus de **partage** entre les élèves
- Lieux **moins stressants et ennuyeux** pour les enfants
- Accroît les **connexions** des enfants avec la nature
- Meilleure prise en compte du **bien-être des enfants** dans l'aménagement urbain : diversité dans les aménagements, développements sensoriels (contact avec le sol, manipulation, expérimentation), **espaces ombragés** et moins bitumés
- **Sensibilisation** à l'environnement
- Meilleure **concentration** en classe
- Plus de **dépense physique** des enfants
- Occasion de faire **classe dehors** pour plus de diversité au niveau de l'apprentissage



Quelques ressources :

- Le kit du rafraîchissement urbain de l'ADEME
- Colloque des Cours Vertes en replay sur le site du CAUE44
- 4 webinaires sur le site de l'ARBE Région Sud : "+ de Nature dans nos cours d'école"
- Compte rendu du séminaire d'octobre 2023 à Aix-en-Provence du Cerema les cours d'école

Disponibles sur le site internet du PETR :
<https://www.paysgrandbrianconnais.fr/crte/vegetalisation-et-desimpermeabilisation>
OU en flashant le QR Code ci contre



Les étapes de construction d'un projet :

Monter un projet de végétalisation des cours d'école se fait en plusieurs étapes :

- **Concertation et sensibilisation des usagers :**
 - Pour une meilleure compréhension du sujet, des enjeux et afin de tenir compte des besoins de toutes les parties prenantes : élus, parents, élèves, corps enseignants, services municipaux....
 - Procéder différemment à l'entretien de la cour, comme les feuilles ramassées par les enfants.
 - Rompre certaines idées reçues, comme risque pour les enfants de plus se blesser, d'être plus sales...
 - Intégrer de nouvelles pratiques d'enseignements.
 - Recenser les contraintes comme le budget, les techniques, la sécurité...
 - Identifier les nouveaux usages et les changements de pratiques.
- **Mobilisation de l'ingénierie** pour l'étude du sol, sa perméabilité, choisir les bons végétaux, notamment par rapport aux allergies, ou choisir tant que possible des essences locales, le bon choix des matériaux...
- Recherche de **financements**
- Gérer le **temps des travaux** : la période estivale étant l'idéale. Communication : panneaux d'information.
- **Déneigement** : séparer les zones végétalisées difficilement déneigeables des zones bitumées.
- Faire un **suivi** une fois les travaux terminés pour avoir un retour des usagers sur les changements constatés.



Les sources de financement possibles

- **L'Agence de l'eau** : Une des priorités du 11ème programme "Sauvons l'eau 2019-2024" : désimperméabiliser les cours d'école par la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement en s'appuyant sur la végétalisation :

> **Dépenses éligibles** : études des sols, études hydrauliques, tests de perméabilité, dimensionnement des ouvrages.../ travaux de terrassement, de préparation du sol, solutions d'infiltration, équipement...

> **Taux d'aide maximal à 70 %** : plafonnement à 100 euros HT/m² déconnecté ; volet communication obligatoire ; équilibrer les solutions de désimperméabilisation avec celles fondées sur la nature.



- **Le Fonds vert** : Une des priorités porte sur la renaturation des cours d'école. 500 M d'euros dédiés aux écoles sur l'amélioration du confort d'été pour lutter contre les vagues de chaleur.

> Les **porteurs de projets éligibles** sont entre autres les collectivités territoriales ; les groupements de collectivités, les établissements publics de l'Etat, les établissements publics locaux.

> Les **projets éligibles** sont ceux contribuant à la renaturation des sols et espaces urbains, à la présence d'eau et de milieux aquatiques en ville et à la végétalisation des bâtiments et équipements publics (toitures et façades végétalisées).

> La **demande d'aide et le suivi** du dossier s'effectue sur la plateforme Aides Territoires, avec l'outil Démarches Simplifiées.

LE FONDS VERT
pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

- **La Région Sud** : La renaturation des espaces urbains, la préservation du patrimoine naturel fait partie des priorités de la Région en termes d'aménagement.

> Dispositif **Nos Communes d'Abord** : Proposé par la Région, les projets à maîtrise d'ouvrage communal sont soutenus. 1 dossier/an/commune. Le taux de financement est de 50 % du coût HT des travaux. Tout projet de végétalisation et renaturation des espaces publics, urbains, peut obtenir un plafond majoré de subvention à 250 000 euros.

> Dispositif **Nature Ta Ville** : Pour plus de renseignement : Service Habitat et Aménagement - sah@maregionsud.fr ; Service Biodiversité Parcs et Territoires Ruraux



Cour d'école végétalisée
Crédit Photo CAUE 13

L'accompagnement en ingénierie :

L'ARBE, le Cerema, L'Agence de l'eau: structures ayant les compétences en ingénierie (dont les bureaux d'étude) sur la gestion des eaux pluviales, le choix des matériaux, l'étude du sol...

Vous pouvez contacter la cheffe de projet CRTE du PETR pour plus de renseignements et vous accompagner.



Sybille JUGY, Cheffe de projet CRTE

PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras

crte@paysgrandbrianonnais.fr - 06 74 05 00 09